

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1524>

Victor Schoelcher (1804 - 1893) : Mythes et réalités

- La Guadeloupe - Histoire -

Date de parution : 20 juillet 2011

Date de mise en ligne : jeudi 21 juillet 2011

Mis à jour le : jeudi 21 juillet 2011

UGTG.org

Sch  lcher : Mythes et r  alit  

par Kahm Piankhy

Le po  te Aim   C  saire retiendra de lui qu  il *   fut le plus efficace, le seul absolu, le seul cons  quent des abolitionnistes* » [1] tant il est vrai que les autres doctrines abolitionnistes de son   poque semblaient n  tre que de vulgaires palliatifs en comparaison    la radicalit   de la sienne.

Lorsque Fran  ois Mitterrand prendra ses fonctions    la pr  sidence de la R  publique le 21 mai 1981, il fera escale au Panth  on afin de s  incliner sur les tombes de Jean Jaur  s, de Jean Moulin et de Victor Sch  lcher. Mais la grande majorit   des Fran  sais ne sait presque rien de ce troisi  me homme au nom impronon  able et dont la r  putation n  a, h  las, gu  re d  pass  e le cercle des initi  s. Qui est-il vraiment ?   tait-il un authentique abolitionniste ou un    vendeur de fausse monnaie    comme tant d  autres de ces pr  tendus abolitionnistes qui n  exigeaient pas l  abolition mais de simples r  formes de l  esclavage ?

Victor Sch  lcher na  t en 1804,    Paris, dans une famille bourgeoise et commer  ante d'origine alsacienne. A 25 ans, son p  re l  envoie aux Am  riques avec un stock de mod  les de porcelaine avec pour mission de trouver une nouvelle client  le. C  est l  , et plus pr  cis  ment    Cuba et en Louisiane, totalement par hasard, qu  il d  couvre avec effarement et d  go  t la servitude des Noirs et d  cide de l  cher le monde des affaires pour ne se consacrer d  sormais qu      la seule lutte contre la bestialisation et l'exploitation des esclaves des colonies am  ricaines.

En 1830, la Revue de Paris publie son article intitul      Des Noirs   . Dans ce papier, il d  nonce le syst  me concentrationnaire de Louisiane et de Cuba dans lequel les ma  tres tout-puissants b  tissent des fortunes en sur-exploitant des hommes, des femmes et des enfants qu  ils maintiennent dans l  ignorance la plus totale, torturant all  grement ces infortun  s qu  ils font besogner jusqu   14 heures par jour. Pour la premi  re fois de sa vie, le bourgeois Sch  lcher   tait confront   au racisme anti-noir dans toute son horreur. Il l  affrontera d  sormais sans rel  che.

Mais de lui, l  id  ologie dominante a toujours eu pour habitude de ne c  l  brer que l'image d'un bienfaiteur qui, au-del   de sa courageuse lutte contre les pr  jug  s de race dont sont victimes les esclaves, embrassait d  abord et avant tout, et de la plus belle des mani  res, les id  aux r  publicains. D  autres verront carr  ment en lui un saint.

Pour illustrer cette mythification de l  homme, on ne saurait trouver meilleur exemple que celui d  un intervenant qui, lors des c  r  monies de comm  moration de la naissance de Sch  lcher    Basse-Terre le 21 juillet 1935, nous donnera un aper  u de ce culte vou      l  abolitionniste. Me Jean-Louis d  cra Sch  lcher comme le    fondateur d  une religion nouvelle, qui prendra dans l  histoire le nom de Religion Sch  lcherienne    [2]

   Oui Sch  lcher prendra place entre Confucius et J  sus, ces deux fils de Dieu que par le dogme, le culte et la morale, il relie entre eux (  !) Gloire au plus haut des cieux    Victor Sch  lcher, le lib  rateur de la France et l   mancipateur de la race noire ! Gloire au plus haut des cieux    la France, patrie de l  Ap  tre du Vrai, du Beau et du Bien ! Gloire au plus haut des cieux aux membres de la race noire, et    tous ceux qui, sans

distinction de race et de classe, ont dans le culte de Victor Schœlcher et professent, peut-être sans le savoir, la belle et pieuse religion du vrai, du Beau et du Bien ! Oui Victor Schœlcher nous le louons comme un Dieu ! Oui notre Âme te glorifie comme son maître ! » [3]

En outre, le personnage Schœlcher était un homme plein de contradictions, comme tous les hommes. Si ce dandy d'extrême gauche et autodidacte ne renâcla pas dans la dénonciation de la condition humaine des esclaves, il fut aussi, au lendemain de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848, un ardent défenseur de la politique coloniale. Il sera, dans les dernières années de sa vie, le directeur politique d'un journal dont le nom ne laisse guère de doute quant à son orientation : « Le moniteur des colonies ». Ce périodique se voulait un « journal politique, organe des intérêts coloniaux et maritimes » et défendait expressément « l'aptitude de la France à coloniser ». Établi par Victor Schœlcher et Gaston Gerville-Rache en 1882, le programme de présentation de cette publication se présente comme voulant montrer « la grande valeur politique et commerciale [des] possessions d'outre-mer, montrer que leur extension et leur prospérité ne pourraient manquer de tourner au profit de la mère-patrie »

On pourrait sans la moindre provocation parler d'un « colonialisme éclairé » - qui reste bien entendu du colonialisme - tant le colonialisme de Schœlcher n'a rien de commun avec celui d'autres expansionnistes qui rappelaient par exemple que « les races supérieures ont le devoir de civiliser les races inférieures » [4]

Il n'y a aucun doute pour Schœlcher et Gerville-Rache que les droits politiques attribués aux Français de métropole doivent être exactement les mêmes pour tous les citoyens des vieilles colonies que sont la Martinique, La Guadeloupe, la Réunion et la Guyane : « Nous voulons l'égalité pour tous en France nous la voulons de même pour tous aux colonies ». Même s'il dénonce la malhonneteté intellectuelle des arguments utilisés par les colonialistes qui arguent de la mission civilisatrice pour justifier la conquête par la guerre, Schœlcher soutient la colonisation par principe et célèbre le courage de ces hommes vaillants.

Nelly Schmidt auteur d'une bibliographie de Schœlcher rappelle à ce sujet : « Qu'il suffise de rappeler par exemple qu'en 1853 Schœlcher assimila la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie à un "vol à main armée" qui conduirait "au bagne dans tout pays civilisé " mais qu'il considérait que l'Europe, en "tournant ses regards vers l'Afrique", en "s'occupant d'outre-mer" y porter la civilisation" y ouvrirait un marché où "les produits de l'industrie européenne trouveraient 200 millions de consommateurs" » [5]

Cependant, il était favorable à une politique d'assimilation culturelle totale vis-à-vis des habitants des colonies. Du moins certaines. Pour lui, c'est un préalable incontournable : la citoyenneté se gagne d'abord par le degré d'assimilation culturelle. Aussi, pour ce qui est des colonies dont la conquête est récente, comme l'Algérie, il est formellement opposé à toute citoyenneté attribuée aux autochtones, ne estimant juste que pour les Européens de souche. Il n'est donc pas « universellement universaliste » si l'on peut dire. De la complexité de l'homme

Et cette complexité de l'homme va se nicher jusque dans sa dénonciation de l'esclavage. Peu de gens savent en effet qu'il déclama « l'émancipation immédiate » des esclaves mais, point essentiel de sa doctrine, « avec indemnité pour le maître, au prorata de ses valeurs, payable en deux termes » [6]. La liberté pour les uns et les indemnités pour les autres. Ici les mots sont importants : une indemnité est une somme d'argent qui est réclamée par la victime supposée au titre d'une compensation due à un préjudice subi. En l'occurrence, aux yeux de Schœlcher, le vrai préjudice n'est pas subi par les esclaves condamnés à la servitude héréditaire mais par les « habitants », nom originel que l'on donnait aux colons de France.

Ses idées aux colonialistes chevillées au corps se révèlent au détour de plusieurs passages sans que, pour autant, cela ne remette en cause l'authenticité de son combat abolitionniste. Schoelcher reconnaît l'infériorité intellectuelle des esclaves tout en la relativisant par le biais d'une contextualisation qui, une fois encore, laisse transparaître tous ses idées aux colonialistes :

« Il en est [des esclaves] qui ne paraissent guère moins bornés que les conscrits auxquels on est obligé de mettre du foin dans un soulier et de la paille dans l'autre pour leur faire distinguer le pied gauche du pied droit, ou bien encore que les paysans alsaciens, pour la tranquillité desquels on a été obligé de faire bénir solennellement le chemin de fer de Strasbourg, parce qu'ils croyaient les locomotives animées du feu de l'enfer. Nous accordons enfin que la masse des nègres, tels qu'ils sont aujourd'hui, montrent une intelligence au dessous de celle de la masse des blancs, mais nous sommes convaincus qu'une éducation égale les remettrait vite de niveau » [7]

Sur ce point, il se distingue des vrais racistes de son époque [8] par une subtilité qui a son importance : pour lui, si certains peuples africains n'ont pas encore touché la civilisation cela n'est dû « qu'à des circonstances totalement indépendantes de leurs aptitudes intellectuelles et de leur « race ». Cela relèverait plus sûrement d'opportunités qui ne se seraient pas présentées à eux. Il convient d'ailleurs que « le cerveau de l'homme noir ou blanc étant un, l'homme sauvage blanc ou noir, est partout semblable, de même que l'homme civilisé partout se ressemble » [9]

Mais que n'en on ne s'y trompe pas : inutile ici de lui faire un procès en sorcellerie. Schoelcher ne défend pas l'idée farfelue selon laquelle les Blancs sont intrinsèquement supérieurs aux Noirs. Il embrasse plutôt une approche plus nuancée qui est que les peuples extra-européens doivent se frotter à la civilisation des peuples avancés pour en bénéficier au même titre que ses concitoyens. Pour ce faire, il est donc important pour les autres « races » de s'élever à leur niveau. C'est une vision colonialiste et arrogante, pour sûr. Mais on ne peut guère la qualifier de raciste dans le sens où elle ne crée pas l'infériorité de l'essence africaine et ne développe aucune thèse du déterminisme biologique qui lierait l'« inaptitude intellectuelle » des Africains à leur « race ».

Car tout en soutenant ce discours qui pourrait choquer plus d'un de nos contemporains, Schoelcher concédait que la civilisation a existé ailleurs, et plus particulièrement en Afrique.

Les 116 premières pages de « *Abolition de l'esclavage. Examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés* » sont entièrement dédiées à cette thèse et marquent clairement ses prises de positions antiracistes :

« les Noirs ne sont pas stupides parce qu'ils sont noirs, mais parce qu'ils sont esclaves. L'infériorité intellectuelle des hommes en servitude n'est pas chose nouvelle ; les comédies antiques sont pleines de traits contre l'imbécillité des esclaves (âmes) On parle de l'« avilissement, de la stupidité des Noirs aux colonies ; mais n'est-ce pas le produit de l'esclavage, et l'esclavage n'a-t-il pas ce résultat partout où il existe, sur quelque nature d'hommes qu'il pèse de son poids de plomb ? Les Blancs même d'Europe n'en éprouvent-ils pas les mêmes effets ? » [10]

Ces pages attestent de l'existence d'anciennes civilisations africaines et le but de l'auteur est clairement affiché : démontrer l'inconséquence des thèses des partisans racistes de l'esclavage qui soutiennent que le Noir est congénitalement stupide, vicieux, fainéant, paresseux et désigné par le Saint-Esprit comme bon à la servitude éternelle en sa qualité de descendant de « Cham ».

Y sont mentionnés les écrits de Volney, pour qui la race noire dont les Blancs font leurs esclaves « est celle-là même à laquelle nous devons nos arts, nos sciences et jusqu'à l'usage de la parole » [11] ; Diodore de Sicile promet « que les Éthiopiens regardaient les Égyptiens comme une de leurs colonies » [12]. Idem pour Hérodote qui affirme que ces mêmes Éthiopiens [13] sont l'origine de la civilisation pharaonique. Deux ans plus tard, Schoelcher écrit : « N'a-t-on pas vu les Égyptiens qui étaient encore nés au temps d'Hérodote écrire leur histoire, finir par se fondre dans un moule intermédiaire entre le nègre et l'autochtone ? » [14]

Sur la base de cette réalité factuelle, Schoelcher tire une conclusion qui est que la civilisation est née en Afrique : « Fabre d'Olivet est de cet avis : "La race noire existait dans toute la pompe de l'état social ; elle couvrait l'Afrique entière de nations puissantes et manœuvres elle ; elle connaissait la science de la politique et savait écrire". La race blanche était alors, selon cet auteur, "l'état sauvage" » [15]

Les récits des explorateurs ayant visité l'Afrique sont aussi convoqués : Mungo-Park, Mollien, Clapperton ou Caillié sont appelés en tant que témoins. Ce dernier est cité abondamment à propos de Jenné au Mali :

« Le peuple qui habite les bords de la fameuse rivière d'Hioliba est industrieux ; il ne voyage pas mais il s'adonne aux travaux des champs ; et je fus étonné de trouver dans l'intérieur de l'Afrique l'agriculture à un tel degré d'avancement. Leurs champs sont aussi bien soignés que les nôtres, soit en sillons, soit à plat suivant que la position du sol le permet par rapport à l'inondation (...)

Le chef a établi des écoles publiques dans cette ville, où tous les enfants vont étudier gratis. Les hommes ont aussi des écoles, suivant les degrés de leurs connaissances. Les habitants de Jenné sont très industrieux et très intelligents. On trouve dans cette ville des tailleurs, des forgerons, des maçons, des cordonniers, des portefaix, des emballeurs et des pêcheurs. Elle exporte beaucoup de marchandises à Tombouctou. On y fait le commerce en gros (...) et dans tout le pays on se sert de la monnaie comme moyen d'échange

Tous manifestent une égale surprise en présence de ce qu'ils rencontrent de bien. Ils étaient si persuadés au départ qu'ils allaient chez les sauvages, qu'aucun d'eux ne put s'empêcher de faire cette même remarque : on se sert de monnaie comme moyen d'échange » [16]

Et toujours sur le même registre : « Ainsi en lisant Mungo-Park, Horneman, Clapperton, Denham, Mollien, Caillié, les frères Lander, Laird, Newton, Bruce, et nous aurions pu citer encore Astley, Stedman, Cowper-Rose, Barbot, avec d'autres s'il ne fallait s'arrêter ; on voit que des nègres ont chez eux des villes, du commerce, de l'agriculture, des coutumes, des écoles, des hôpitaux ; qu'ils travaillent le coton, le cuir, le bois, les métaux, la terre ; qu'ils ont des lois et font des fables. Est-il nécessaire de pousser le négrophilisme à l'extrême pour conclure de là que les Noirs sont bien des hommes, faits comme nous pour la liberté ? Qu'ils soient aussi policés que les Européens, personne n'est tenté de le soutenir ; mais qu'ils ne soient pas en Afrique fort loin de la barbarie, cela n'est plus soutenable. Colons et défenseurs de l'esclavage ! Vous avez nié l'industrie de peuples que vous ne connaissiez pas ! C'est au moins de la lâcheté !... Cette industrie est peu avancée, nous en convenons ; mais, assurément, ce n'est pas parce que ces peuples ont la peau brune. "Expliquez-nous alors, ainsi que le dit l'abbé Grégoire, pourquoi les hommes blancs ou cendrés d'autres contrées sont restés sauvages et même anthropophages. Vous ne contestez cependant pas leur égalité avec nous. Il est vrai que vous ne manqueriez pas de le faire si l'on voulait établir la traite chez eux !"

[...]

Nous ne disons pas que tous les nègres sont des hommes de génie, comme Christophe ou Toussaint Louverture ; [...] mais nous disons qu'il est faux et extravagant d'en faire des idiots, et que c'est avoir soi-même très peu de cerveau que de baser sur leur angle facial, plus ou moins aigu, de petites théories physiologiques qui tendent à leur refuser à peu près toute intelligence. [...] » [17]

L'abolitionnisme selon Schoelcher

Lorsque Victor Schoelcher publie son premier ouvrage *« De l'esclavage des Noirs et de la législation coloniale »* en 1833 chez Paulin Faugère, la déclaration des droits de l'Homme [18] existe depuis plusieurs siècles mais continue de ne pas s'appliquer aux esclaves noirs des colonies françaises, tout comme aux femmes d'ailleurs. Le Premier consul Bonaparte, qui a établi l'esclavage dans les colonies en 1802, se réclame pourtant représentant de la République [19] !

Les détracteurs de Schoelcher, à commencer par le mulâtre martiniquais Bissette, lui rappelleront sans cesse que dans ce premier segment de son œuvre anti-esclavagiste il ne demandait pas l'abolition immédiate de l'esclavage. Et effectivement. Dans *« De l'esclavage des Noirs et de la législation coloniale »*, Schoelcher considère le fouet comme étant indispensable au bon fonctionnement de tout travail forcé et n'en demandait que la limitation des abus. Pour lui, l'abolition immédiate était inconcevable puisque les esclaves étaient encore *« vicieux et ignorants »*. Mais ces faits d'infériorité morale et intellectuelle n'étaient pas, selon lui, liés à leur nature réelle et insurmontable mais n'étaient que le fruit de la brutalité des colons et du système qu'ils régissaient.

Il consacra cependant son troisième livre (*« Des colonies françaises : Abolition immédiate de l'esclavage »*) aux colons, afin de les remercier de l'avoir hébergé durant ses séjours en Martinique et en Guadeloupe : Les premiers mots de son ouvrage sont :

« A mes hâtes des Colonies Françaises,

Vous connaissiez mes principes et quoique vous regardiez comme vos ennemis tous ceux qui les professent, partout vous m'avez ouvert vos portes. Vous avez tendu la main au voyageur abolitionniste, et il a longtemps vécu sous votre toit comme on vit chez un ami. (à eux) J'aime vos esclaves parce qu'ils souffrent. Je vous aime parce que vous avez été bons et généreux pour moi (à eux) »

Mais on voit, ne serait-ce que par le titre de ce troisième ouvrage qui exige l'abolition immédiate, que sa pensée avait encore évolué depuis les années 30, moment où il ne réclame que de simples réformes.

Dans sa critique abolitionniste, Schoelcher chercha aussi à attiser sa cause par l'argumentaire de la non-fonctionnalité et de la non-rentabilité de l'esclavage : les planteurs n'avaient rien compris au progrès des systèmes de mécanisation des moyens de production qui commençaient pourtant à envahir les pays qui s'industrialisaient en ce XIX^e siècle. Ces colons, imbus d'eux-mêmes et psychorigides à souhait, continuaient à utiliser une main-d'œuvre humaine au mépris de toute logique alors que cette approche était tout bonnement contre-productive. Ils prenaient ainsi du retard face à leurs concurrents directs qui eux cherchaient constamment à optimiser leur productivité. Il serait, par conséquent, beaucoup plus rentable de délivrer les esclaves et d'investir dans des machines.

Il ridiculise sans cesse la perception préconçue des racistes en dévoilant les préjugés qu'ils ont sur les Noirs et en questionnant leur conscience : auraient-ils ignoré aussi commodément cette infériorité si l'on disait des Gaulois qu'ils étaient des êtres inférieurs aux Romains ?

« Combien de siècles les Gaulois, nos farouches aïeux, n'ont-ils pas vécu en hordes sauvages qui se déchiraient entre elles, avant de se polir aux frottements des beaux arts et du génie expirant de leurs vainqueurs ! Cette France, cette grande France, notre gloire et notre amour (...)

"Que dirions-nous, s'écrie Frossard à ce propos, si nous retrouvions des ouvrages d'Athènes ou de Rome dans lesquels l'auteur se serait efforcé de prouver que nous sommes susceptibles d'intelligence et de perfectibilité, par

opposition au sophisme de quelques raisonneurs, qui auraient prétendu qu'« tant sans art et sans culture, les habitants des Gaules étaient un intermédiaire entre l'homme et la brute » » [20]

La déraison est une arme que l'abolitionniste utilisa assez bien. Aux colons, il demande de considérer les Noirs tout simplement comme des humains. À part entièrement ou alors, à l'abolitionnisme, de les envisager comme des animaux domestiques. Mais dans ce cas, il faudrait à ces colons un peu de raison et traiter ces Noirs comme des bêtes en en consommant la viande comme ils le feraient pour n'importe quel autre animal dont on fait l'élevage :

« Si les Nègres font partie de l'espèce humaine, ils ne nous appartiennent plus, ils sont nos égaux. Si les Nègres font partie de l'espèce brute nous avons droit de les exploiter, de les utiliser à notre profit, comme les rennes, les bœufs et les chameaux ; nous avons même aussi le droit, c'est une conséquence forcée, de les manger comme des poulets et des chevreuils : il n'y a pas ici de juste milieu » » [21]

Sur la liberté et le prix à payer pour l'abolitionnisme obtenir, Schoelcher a une opinion tranchée et inéquivoque. De son avis, *« la liberté individuelle est antérieure à toutes les lois humaines ; elle fait corps avec nous, et aucune puissance imaginable ne peut consacrer la violation de ce principe naturel - L'homme a le droit de reprendre par la force ce qui lui a été enlevé par la force (...) » » [22].*

L'abolitionnisme l'homme n'appartient à personne et a le droit de recourir à la force pour se défendre contre des ennemis qui lui déniaient le droit à sa souveraineté sur lui-même. *« L'homme esclave revient à la liberté, comme la vapeur comprimée à l'espace, en brisant tout ce qui s'oppose à sa force expansive. Les oppresseurs ne sont-ils point coupables de la moitié des forfaits qu'il peut alors commettre ? On ne lui laisse d'autres armes que la flamme et le poignard ; peut-il avoir d'autres pensées que la violence ? » » [23].*

L'abolitionnisme l'œuvre de Victor Schoelcher dénonce aussi dans le détail la barbarie et l'impunité dans lesquelles vivent les « habitants », tous soumis à un semblant de justice qui condamne à des peines ridicules des Blancs coupables de tortures, une barbarie sans nom, passages à tabac et meurtres sur leurs esclaves - hommes, femmes et enfants compris.

Dans cet univers, le lobby des colons est une véritable mafia dédiée à son seul et unique service. C'est un état dans l'état. Ou, si vous préférez, c'est Cosa Nostra avant la lettre. Quelque soient les échelons sociaux auxquels on se trouve confronté, les membres de cette « entente » y sont en force et en nombre : force de l'ordre, juges, maires, jurés etc. Le népotisme est l'une des règles de ce système dans lequel les bénéficiaires promouvront à leur tour leurs rejetons, leurs frères, leurs cousins par alliance bref, toute une engeance ultra-conservatrice élevée au grain de la haine du Noir et du despotisme socio-racial le plus arriéré.

Les colons font pression sur les religieux métropolitains fraîchement arrivés dans les colonies car ils redoutent l'enseignement trop émancipateur qu'ils pourraient octroyer aux esclaves. Les gouverneurs sont à leurs bottes. Les fonctionnaires de métropole qui n'embrassent pas l'esclavagisme le plus rétrograde sont pressés de toute part jusqu'à ce qu'ils abandonnent le terrain et soient mutés ailleurs. En Martinique, un fonctionnaire du nom de Bortel est vu obligé de quitter l'île uniquement parce qu'il avait reçu des Nègres à sa table. Le lobby colonial n'ayant pas supporté ce « traité à sa race » pactisant avec les Nègres, il fallait par conséquent le chasser afin qu'« idées saugrenues de la sorte n'aillent pas germer dans l'esprit d'autres Blancs. Ils sont nombreux ceux des fonctionnaires que l'on expulse juste pour avoir eu un soupçon de sympathie pour les Nègres ».

« Mais les religieux ont leur esclaves aux colonies. A la Martinique, les Dominicains sont en possession de cinq cent esclaves dans leur sucrerie et ces derniers sont aussi maltraités que les esclaves appartenant aux habitants ».

Autant dire qu'avec cette atmosphère pestilentielle qui court, les esclaves n'ont aucune chance de voir un « procès » (quand il y en a rarement un) tourner à leur avantage. Aucune.

Les journaux des colonies invectivent avec la plus grande des violences et font de véritables procès en sorcellerie à toute personne relatant l'iniquité de la « justice » coloniale. Schoelcher était certes leur bête noire mais nous ne parlons même plus des abolitionnistes de sa trempe - peu nombreux contrairement à ce qui se dit - mais du seul fait de considérer que justice n'a pas été rendue dans les règles requises par la morale. Schoelcher tempête :

« Quoi ! Il s'est trouvé à la Guadeloupe, un commissaire de police pour fouetter une femme enceinte, jusqu'à lui déchirer le corps, jusqu'à lui faire perdre sur place des torrents de sang ; un avocat, maître de la femme, pour autoriser le supplice, et des magistrats pour absoudre ces coupables dont le crime est flagrant ; et en présence de ce fait acquitté, qui suffirait seul à caractériser un état social, [le journal] l'Avenir de la Pointe-à-Pitre n'a de cri de vengeance que contre ceux qui le signalent ! » [24]

Schoelcher va surtout déclencher l'ire des colons à son encounter car, en plus de mentionner des faits flagrants d'impunité, il cite surtout les noms des criminels qui voient leur patronyme étalé en place publique.

En Guyane, la même règle d'impunité existe alors. En 1843, l'affaire du régisseur Fourier est symptomatique de ce système de prévarication généralisée subsistant au sein des autorités coloniales. L'affaire Fourier ? C'est l'histoire d'un « serial-tabasseur » qui se plaît à rosser ses esclaves au moindre prétexte et qui finit par en laisser quelques uns sur le carreau. L'acte d'accusation à lui seul donne le tournis. Il est reproché à Fourier d'avoir exercé des actes de barbarie :

« 1^{ère} Sur le nègre Henri, dit Gros-Bibi, arrêté en marronnage, en lui faisant cracher au visage et frapper aux deux joues avec un soulier ferré, par tout l'atelier de l'habitation la Marianne (à l'époque) en le faisant enchaîner pendant un mois, malade, à une chaîne du poids de vingt-cinq kilogrammes, et dans cet état ne lui fournissant qu'une nourriture insuffisante ; en le soumettant à un travail au-dessus de ses forces et à une fustigation quotidienne de vingt-cinq coups de fouet pendant une semaine au moins, et en outre, en le frappant lui-même à coup de bâton ; faits qui, perpétrés volontairement et avec préméditation, ont occasionné, le 18 septembre 1841, la mort de Henri, dit Gros-Bibi, sans intention de la donner.

2^{ème} Sur le nègre Abadia, en brisant sur sa tête et son corps une pagaie avec laquelle il lui portait volontairement et avec préméditation des coups qui ont occasionné audit (sic) Abadia une maladie et une incapacité de travail de plus de vingt jours.

(à l'époque)

4^{ème} Sur le nègre Antoine dit (note du rédacteur : le surnom est illisible) au moment où il avait des menottes, en lui portant, volontairement et avec préméditation trois coups d'un sabre arraché violemment au commandeur.

5^{ème} Sur le nègre Césaire, atteint de la maladie dont il est mort, en le frappant lui-même, volontairement et avec préméditation, et lui portant, en outre, plusieurs coups de pied quelques instants avant sa mort (à l'époque) » [25]

Les chefs d'accusation sont au nombre de huit en tout et comme il n'a été noté par tout il aiguisé, nous comptons deux morts à indirectes ». Mais est-il vraiment nécessaire de préciser que le nommé Fourier a tout bonnement été acquitté ?

Que risque-t-on réellement quand on tue un ou une esclave lorsque l'on est blanc dans les colonies au temps de l'esclavage ? Quasiment rien ou presque, même si le Code Noir brandit virtuellement la menace de la justice.

Condorcet (sous le pseudonyme de M. Schwarz : « noir » en allemand) écrira à juste titre en 1788 : « Il n'y a pas eu, depuis plus d'un siècle, un seul exemple d'un supplice infligé à un colon pour avoir assassiné son esclave » [26]. Quand on a connaissance de la nature expéditive et brutale de la justice qui a lieu en France en cette période, celle-là même qui a inspiré Voltaire dans l'affaire Calas, on appréhende mieux la portée de cette assertion : la justice des colonies est une justice raciale, donc inéquitable. Elle se doit de conforter le colon blanc dans sa brutalité, son racisme mesquin fait d'ignorance et de bêtise et son sentiment de prééminence face aux esclaves et aux autres libres. Point.

Jugé le 3 novembre 1846, l'affaire Edmond Hurel est un autre exemple de cette justice raciale. Ce planteur et membre du puissant Conseil colonial fait appeler dans sa chambre, très tôt le matin du drame qui va se jouer, son esclave Euranie, mulâtresse âgée de 18 ans, pour des motifs qui, de l'avis de Victor Schoelcher, sont purement d'ordre sexuel : il voulait sexuellement abuser d'elle comme c'était de coutume chez les colons [27]. N'ayant pas réussi à obtenir ce qu'il désirait, Hurel l'accuse soudainement de vol et, entrant dans une folle colère, lui concocte un passage à tabac en bonne et due forme, pourchassant la jeune femme dans toute l'habitation pour la corriger. La jeune Euranie décèdera sur le champ suite à une hémorragie interne.

Motif officiel de l'ire du très soupe au lait Hurel ? La jeune esclave aurait maraudé trois lapins, qui en fait ont disparu depuis des semaines. Il faut garder en mémoire que le Code Noir peut, en cas de vol, réclamer la peine de mort pour l'esclave [28]. L'accusation est donc opportune. Chaque fois qu'un colon tue un de ses esclaves, il a la possibilité de mettre son forfait sur le compte d'un constat de vol de la part de l'esclave tué, histoire de se prémunir. Pensez donc ! Acquitté le sieur Hurel ? Non, pas cette fois ! La justice qui fait une distinction entre « homme » et « homme noir » a enfin fait son travail » puisqu'elle le condamnera à 6 mois de prison et 300 francs d'amende. Sans compter qu'il a dû reconnaître que le planteur a visiblement essayé de suborner quelques témoins du meurtre. Six mois de prison pour avoir pris la vie d'une gamine de 18 ans qui se refusait à lui. C'est surtout à l'esclavage qu'il faut penser !

Continuons la visite du musée de la non-justice coloniale avec le cas de la petite Thomassine, 9 ans, qui, durant toute l'année 1841, fut victime de son maître, Laurent Chatenay, soixante-quatorze ans. Ce dernier finit - enfin - par être jugé pour avoir accroché par les jambes et les bras à quatre piquets plantés en terre afin de lui mettre une correction au fouet. Le procès-verbal expose le contenu du rapport médical : « L'esclave Thomassine nous a fait reconnaître environ vingt-cinq cicatrices longitudinales situées à la partie postérieure et inférieure du dos, ayant diverses directions, lesquelles paraissent être le résultat de coups de fouet qu'elle aurait reçus à des périodes différentes et dont le dernier châtiment lui aurait été infligé depuis plus d'un mois. » (Hurel) Toutes ces lésions peuvent faire supposer que le châtiment reçu par l'esclave Thomassine, a été infligé en raison de son âge, mais que, néanmoins il n'a pas été excessif ». [29]

Il agit ici d'un fouet qui laboure le dos d'un enfant de 9 ans, pas d'un martinet. Mais le procès-verbal, répétons-le encore, fait une nette distinction entre « Homme » et « homme noir ». Le vieux Chatenay sera donc condamné à 200 francs d'amende par la justice. A l'inverse, des esclaves tués parce qu'ils ont porté la main sur leur maître existent en quantité. [30]

Un autre cas d'enfants est le d'homme Léo Mezire qui, le 9 novembre 1846, envoie Sainville, son

esclave de 7 ans, acheter une bouteille de rhum. Manifestement, un conflit existe entre le vendeur de rhum et le d^onomm^é Mezire. Du coup, les 15 centimes de monnaie que le jeune Sainville devait retourner à son maître seront retenus par le commerçant qui, en plus, réclame 20 centimes supplémentaires issus d'une ancienne dette. L^o Mezire s'acharnera donc sur son jeune esclave qui n'a pas ramené la somme exacte qu'il attendait : 15 coups de liane par un de ses sous-fifres, puis 15 autres par lui-même ; encore 15 coups le jour suivant puis 10 pour le surlendemain. Tout cela sur un enfant de 7 ans. Tout cela pour ne pas avoir fait en sorte que les ordres soient exécutés comme le maître l'eût ordonné : 8 jours de prison et 25 francs d'amendes pour le d^onomm^é Mezire.

Que le propriétaire d'une sucrerie se rende compte que sa petite affaire ne fonctionne pas correctement et voilà qu'il accuse certains de ses esclaves d'empoisonner les bêtes et les autres n^ogres. C'est le cas de M. Brafine de Saint-Pierre qui, durant l'année 1838, perd en deux mois cinquante de ses esclaves. Ses « *soupçons tombent sur les esclaves Th^oophile, Camille, Zaïre et Marie-Joséphine, trois femmes et un homme. Il les réunit, leur impose la responsabilité du mal, et leur annonce des châtim^{en}ts sévères, s'il éprouve de nouvelles pertes. Les soupçons sur quoi sont-ils fondés ? ne le demandez à aucun maître, ils n'en savent rien, et n'en peuvent rien savoir. Ils soupçonnent celui-là plutôt que tel autre, voilà tout (...)* Enfin le 5 et 7 juillet 1838, deux esclaves succombent encore à l'hôpital. Th^oophile précisément s'y trouvait malade, et sa concubine Zaïre communiquait avec lui. M. Brafine ne manque pas de leur attribuer un crime de plus. Il quitte Saint-Pierre où il habite, assemble l'atelier, rappelle les menaces faites aux quatre noirs désignés, et les condamne au fouet, ainsi qu'un autre esclave nommé Jean-Louis. L'exécution commence immédiatement ; à Zaïre, à Th^oophile, succède la femme Marie-Joséphine ».

Après le passage du n^ogre Saint-Prix, un enfant de 15 ans, et celui du g^oneur, le maître trouve que les bourreaux ont la main ou trop lâche ou trop maladroite. « *Brafine, lui-même s'empare du fouet et il frappe ; il frappe de sa propre main cette femme qui est restée nue pendant ces tristes épreuves, et qui ne se relève sanglante qu'après avoir passé sous le fouet de trois bourreaux deux blancs et un enfant n^ogre ! C'est encore lui, le maître, qui taille Jean-Louis (...)* - A la suite de ces exécutions Brafine met un carcan [31] à chaque condamné homme ou femme ». [32]

De l'arbitraire ? Allons plus loin. Il manque une esclave dans le lot : c'est Camille qui vient tout juste d'accoucher et allaite son bébé à la veille. Brafine file vers sa case et la menace. Il fera tout de même preuve de mansuétude puisqu'il « *lui attache un carcan au cou !! et se retire* ». [33]

En d'autres circonstances, les femmes enceintes devant subir le fouet pour des prétextes que l'on imagine d^orisoires, profitaient de l'ingéniosité des colons qui creusaient un trou au sol pour accueillir les rondeurs ventrales dues à la grossesse afin que la Sainte justice du fouet soit rendue dans de « bonnes » conditions.

Par ailleurs qu'en tonnera ? Les enfants des colons reproduisent à l'identique sur les enfants des esclaves noirs tout ce que leurs propres parents font aux parents de ceux qu'ils s'achètent à rosser, à humilier et à rabaisser plus bas que terre d^os leur plus jeune âge. Quand ils n'ont pas à leur disposition des petits esclaves de leur âge, ils peuvent à l'occasion se rabattre sur des adultes qui ne manifestent tout simplement aucune riposte et se laissent corriger et avilir dans le silence et la honte. Les rejetons des colons assimilent ainsi d^os le plus jeune âge tous les traits de l'arrogance raciale.

On ne le dit jamais assez : l'esclave vit dans un véritable camp de concentration de sa naissance à sa mort. Et cette malédiction est héréditaire : ses fils et ses filles reprendront l'affaire familiale » sur plusieurs générations. Les esclaves sont « *contraints dans leurs allées et venues, surveillés dans leur vie sexuelle et familiale, interdits de maîtres, contraints à l'usage de certaines formes vestimentaires [et] victimes de mille et*

une discriminations (âEuros)â » [34]. Ils doivent un respect total envers les Blancs et le moindre Âcart est sanctionné : il faut cultiver lâEuros"infÂriorité, la honte, le Â« l'arbinismeÂ », le mÂpris de soi, la peur pour que chacun reste Â sa place et que la colonie continue Â bÂtir des fortunes et Â produire ces denrées dont la métropole a tant besoin.

LâEuros"esclave est soumis Â la terreur et aux caprices de ce maître, Â la barbarie du semblant de loi qui le vise lui, non pas en tant que citoyen Â part entière ou sujet du roi (pour la période pré-révolutionnaire) mais en tant que membre dâEuros"une race-meuble [35] condamné Â la servitude héréditaire, Â lâEuros"infÂriorisation de son essence, de son Âtre et Â lâEuros"auto-dérégulation savamment entretenue. LâEuros"esclave ne devait pas Âtre instruit. Il travaille, il prie [36]] et il se fait fouetter. Les femmes, elles, sont Â la disposition sexuelle des Blancs jamais repus de débâche.

Les orphelinats nâEuros"acceptent de recueillir que les enfants blancs. Lors dâEuros"une visite, SchÂlcher sâEuros"Âtonne de lâEuros"homogénéité raciale des orphelins de lâEuros"hospice de Saint-Pierre. La sÂur lui rÂtorque le plus innocemment du monde que les enfants dâEuros"ascendance africaine peuvent toujours se faire domestiques au service des blancsâEuros! contrairement aux Blancs qui, bien sÂr, mÂritent un autre sort.

Les colons monnaient les enfants de leurs esclaves sans aucune gêne. Â« Ils [vendent] même aussi leurs propres enfants issus de leurs Âuvres avec quelquâEuros"une de leurs femmes esclavesÂ » [37]. Les enfants esclaves sont, par milliers, arrachés Â leur famille pour Âtre vendus. Une histoire de quelques cas seulement ? Certainement pas. Citant G.W Alexander et John Scoble, SchÂlcher dÂnombre, entre 1825 et 1839, Â« 7698 enfants impubÂres, câEuros"est-Â -dire Âgés de moins de douze ans rÂvolus pour les filles, et de moins de quatorze ans pour les garçons, [qui] furent ainsi arrachés Â lâEuros"amour de la famille dans la seule colonie de GuadeloupeÂ » [38].

Lorsque lâEuros"approvisionnement en esclaves se raréfie, les colons nâEuros"hésitent pas Â faire de lâEuros"Âlevage de nÂgrillons. Même si Â« cette pratique nâEuros"aura jamais, Â ce quâEuros"il semble, dans les colonies franÂsaises lâEuros"importance quâEuros"elle arrivera Â atteindre en certains Âtats dâEuros"Amérique du nord, en Virginie par exemple, où des maîtres organisent des Âlevages systématiques de "nÂgrillons" et de "nÂgrittes" pour lâEuros"exploitationÂ » [39].

LâEuros"air est irrespirable dans les colonies pour les Noirs. Quelques années avant lâEuros"abolition de 1848, et bien avant lâEuros" Â« Âtat franÂsaisÂ » du marÂchal PÂtain et les lois dâEuros"apartheid aux U.S.A et en Afrique du Sud, dâEuros"exquis Âcriteaux annoncent la couleur discriminante dans les lieux publics comme Â la Savane de Fort de France : Â« Entrée interdite aux nÂgres, aux gens de couleur et aux chiensÂ ». Pauvres chiensâEuros!

Dans lâEuros"Âdit nommé Â« Code NoirÂ », le marronnage Âtait dÂjà trÂs sÂvÂrement puni : Â« le nÂgre, marron pendant un mois, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur l'Âpaule gauche ; enfin, la troisième fois, il sera puni de mort Â ». [40]

Pour semer la peur chez les esclaves, la barbarie nâEuros"a donc point de limite. Un esclave de Martinique fut ainsi condamné le 20 octobre 1670 par le Conseil de Martinique Â avoir la jambe coupée et, comble du cynisme, que celle-ci soit attachée Â la potence de la place publique pour bien marquer l'esprit des autres esclaves. De quoi est accusé le malheureux ? Il avait tué ...un Ânon [41].

Dans la réalité, une autre peine de mort est toute aussi effective : on lâche les chiens sur les traces des esclaves Â« dÂserteursÂ » et les malheureux capturés se font dÂchiqueter et dÂvorer par des chiens

dressés spécialement pour la chasse aux nègres. Pour faire pression sur les esclaves en fuite, on n'hésite pas à passer à tabac et à torturer les enfants et autres proches de celui-ci et de le lui faire savoir afin qu'il fasse volte-face et retrouve cette raison qui le condamne à accepter sa propre déshumanisation. Le suicide existe. Il est même omniprésent et est souvent le dernier recours. A Basse-Terre, on a vu un esclave qui «est fait à sauter la cervelle en mettant le feu à une cartouche placée dans sa bouche».

D'autres se pendent. Des cas d'esclaves qui tuent leur enfant qu'elles viennent de mettre au monde ou d'auto-avortent en plein milieu de leur grossesse pour ne pas donner naissance à un éprouvé en puissance, sont avérés. Pendant ce génocide à petit feu, à Paris, les rombières et mégères pantouflardes de la bonne société adorent exhiber leurs grillons importés des îles. Signe de richesse pour celles qui en possèdent, ces petits noirs remplacent avantageusement, pensent-elles, les petits singes qu'elles affectionnent au même point.

Qui s'en soucie ? Le racisme anti-noir en France est et a toujours été un divertissement avant tout.

Malenfant, un propriétaire d'esclaves de Saint-Domingue qui, plus tard, s'opposera à l'expédition de Napoléon en vue d'établir l'esclavage dans la colonie, raconte la barbarie quotidienne :

« (...) On a vu un Caradeu aîné, un Latoison-laboule, qui, de sang froid, faisaient jeter des nègres dans les fourneaux, dans des chaudières bouillantes, qui les faisaient enterrer vifs et debout, ayant seulement la tête dehors, et les laissaient périr de cette manière, heureux, quand, par pitié, leurs camarades abrégeaient leurs tourments en les assommant à coup de pierres ». [42]

En 1768, l'écrivain Bossu note : « J'ai vu un habitant, nommé Chaperon, qui fit entrer un de ses nègres dans un four chaud où cet infortuné expira ; et comme ses méchantes sœurs étaient retirées, le barbare Chaperon dit "Je crois qu'il rit encore", et prit une fourche pour le fourgonner (à l'usage) » [43].

Qu'un esclave rate un plat lors d'un dîner, et la maîtresse exige que l'on saisisse le malheureux et qu'on le jette dans le four brûlant. L'impunité vous dit-on !

Si le concubinage et la débauche horrifient les autorités car elles y voient un abâtardissement de la race blanche, il n'en reste pas moins qu'elles ne condamnent pas les colons qui violent ou prennent pour maîtresses des négresses et des mulâtresses. En revanche, des femmes blanches qui prennent pour concubin un Noir - les inconscientes - c'est là une autre paire de manche. Une affaire d'honneur et de suprématie raciale. Le 23 mars 1708, un esclave nommé Jeannot est traîné devant le siège royal de Petit-Goëve à Saint-Domingue afin d'être jugé pour avoir vécu une histoire d'amour avec une Blanche dont il eut trois enfants. On poussa le malheureux nu et tiré par une corde au cou à déclarer que « machamment il a eu l'audace et l'effronterie d'entretenir une femme blanche d'adultère ». Il devra demander pardon à Dieu, au Roi et à la justice pour avoir failli puis aura le poing droit coupé. Il sera ensuite « mené et conduit dans la Place d'Armes où il sera pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive ».

Les acquisitions font froid dans le dos ? Pas pour tout le monde. Le substitut trouve que la sentence est très lâgère compte tenu du déshonneur porté à la race blanche toute entière et propose d'alourdir les supplices. Jeannot aura droit à un extra : il aura les oreilles coupées et sera marqué au fer de la fleur de lys sur les joues, puis il subira des coups de verge et finira attaché trois dimanches de suite à la place publique de Goëve. C'est seulement après que l'on pourra lui donner la mort barbare prescrite plus haut. L'inconsciente, quant à elle, sera condamnée à passer trois années de sa vie dans un monastère et, si son mari légitime ne vient pas la chercher au bout de ces trois années, elle y passera le reste de sa vie après avoir été tondu et voilé [44].

Un racisme tabou

Il faut bien avouer que la doctrine Schœlcherienne n'est préoccupée, en premier lieu, que par l'amélioration du sort des Noirs. Puis - seulement dans un second temps - par l'antissement définitif du préjugé de race vis-à-vis des "eux". De fait, si Schœlcher parle volontiers des moyens d'apprendre aux Blancs l'histoire des Noirs de sorte à ce qu'ils ne les voient plus comme des êtres ontologiquement inférieurs à eux, il passe à côté d'une critique de l'internalisation de cette infériorité par les Noirs et leurs descendants.

En revanche, il discerne parfaitement le racisme de la classe socio-raciale des mulâtres à l'encontre des Noirs. Racisme qui est venu se greffer sur l'autre, celui des colons blancs. Comme si l'un ne suffisait pas d'être en soi et l'autre n'était pas assez abject. Comme s'il lui fallait en plus cette autre concurrence.

Issus des viols exercés sur les esclaves noirs par le détenteur blanc de l'autorité, du libertinage des mulâtresses « parmi lesquelles les Blancs viennent chercher leurs maîtresses comme dans un bazar » [45] mais aussi des stratégies sexuelles de femmes esclaves [46], les gens de couleur sont donc des libres. Et à ce titre, ils revendiquent d'être traités comme les libres qui constituent la classe des colons blancs avec laquelle ils se sentent ailleurs beaucoup de choses en commun. Et ce, même si ces derniers les vomissent au plus haut point et ne cessent de leur rappeler la tâche chromatique indélébile les affiliant à l'Afrique. Si les Noirs n'avaient droit à rien, eux pouvaient avoir des terres. Ainsi, ils possédaient dans une très grande majorité un « cheptel » d'esclaves qu'ils traitaient avec le même mépris et le même déni d'humanité que les colons blancs ne le faisaient.

Le différentialisme racial était la règle chez eux. Ils étaient « très influencés par les idées racistes et individualistes des colons [et] souhaitaient surtout "éclaircir la race" et "arriver". Loin de se sentir solidaires des esclaves, lorsqu'ils étaient affranchis, voire après l'abolition de l'esclavage, les mulâtres cherchaient à tout prix à s'en distinguer par l'habillement et le langage. Vis-à-vis des nâgres ils manifestaient le même racisme que les Blancs (...) Lorsque les nâgres se révoltaient, les mulâtres participaient à la répression aux côtés des Blancs, et à la poursuite des nâgres qui désertaient les plantations (...) » [47].

Si les sang-mêlés étaient socialement mis en quarantaine en tant que mœurs - donc prédateurs sexuels potentiels pouvant cibler les femmes blanches grâce à leur sexualité bestiale - les mulâtresses, elles, étaient très appréciées comme maîtresses d'hommes blancs des îles ou de passage, même mariées. Les pires réputations couraient sur leur compte. Pâle-mâle : leur prétexte au gain, leur arrivisme maladif et leur supposée « licence » qui rendait folles de jalousie les Blanches qui les voyaient comme des ennemies. La quasi-totalité des stéréotypes en cours actuellement sur les filles mâtisses (les hommes eux, n'existent bien entendu pas. Seules les femmes mâtisses sont sexualisées dans l'imaginaire occidental et présentées comme faciles, aliénées et ne rêvant que du prince charmant blanc à tout prix et ce quelque soit son aspect physique) provient de cette période.

« En elles, ces hommes [blancs], à des degrés divers, trouvent les joies du plaisir, mais aussi les satisfactions d'un intérêt plus gestionnaire. Ce sont d'excellentes collaboratrices qui tiennent leurs amants au courant du fonctionnement de leurs propriétés. Pour ceux qui n'ont pas le bonheur de posséder une habitation sucrée ou caféière elles savent devenir un soutien, une associée ». [48]

Le fait que « les femmes de couleur qui ont la chevelure crépue s'impose des tortures horribles en la coiffant pour la tirer de façon à laisser croire qu'elle est soyeuse » [49] explique à lui seul l'attention et le maintien obsessionnel d'une distance raciale sous forme de « cordon sanitaire » avec le « Noir biologique ».

D'autre part, conséquemment à cela, cette taxinomie pittoresque qui attribue un nom particulier à chaque métissage de métissage : créole, mulâtre, quarteron, octavon etc... [50] Les plus clairs méprisent les plus

fonctions de peau qu'ils considèrent comme moins civilisés qu'eux. Moins blancs, donc moins humains. Ces derniers en faisant de même avec ceux qui se trouvent en dessous d'eux et ainsi de suite. Chacun est le négre de quelqu'un et les vrais esclaves, eux, sont les négres de tous.

L'esclave mâle représente l'écHELON le plus bas du genre humain. Il est plus proche de l'animal que de l'homme. C'est entendu. Aussi, une seule goutte de sang autre qu'africain suffit pour ne pas incarner ce Noir biologique, cristallisant toutes les détestations permises par la morale coloniale ? Et c'est la course à l'aristocratie raciale où il devient prénant que pour « grimper en humanité » il faut coordonner avec intelligence ses stratégies matrimoniales pour s'éloigner le plus possible du phénotype de l'esclave de base. [51]

Toute personne de couleur ayant une goutte de sang autre qu'africain revendique ainsi avec fierté, honneur et presque haine une distanciation biologique, physique, sociale, culturelle, civilisationnelle avec l'esclave négre de base que l'on renvoie inéluctablement à l'Afrique honnie, donc à la barbarie, à la sous-humanité stagnante dont on veut absolument s'éloigner. [52]

Peu des « prétendus antiracistes-universalistes » de gauche (qui ne font rien d'autre que chercher à universaliser leur ethnocentrisme en partant du postulat qui est de considérer leurs références socio-culturelles comme supérieures à celles des Autres.) ont pris soin de déconstruire sérieusement les survivances de ce différentielisme multi-dimensionnel dans les sociétés post-esclavagistes du continent américain. S'ils lucubrent volontiers sur le racisme extrême, en revanche, ils sont beaucoup moins loquaces en ce qui concerne les corollaires que le racisme a entraînés avec lui : haine de soi, aliénation, incapacité à déterminer sa conscience en dehors des attentes de l'idéologie dominante qui donne le "la". Mais, ignorance totale de l'histoire des Noirs, culture du stéréotype racial et faiblesse intellectuelle aidant, beaucoup d'entre-eux se permettent encore aujourd'hui de tout expliquer - manière d'expédier - par le prisme réducteur du mâtissage. Pour eux, le mâtissage est la preuve du rejet du racisme. Aucun d'eux n'a en fait compris que c'est plutôt la négrophobie qui alimente depuis toujours le mâtissage des sociétés post-esclavagistes par le seul biais de ce que Fanon a appelé le « désir de lactification ».

Cette attitude éclaire aussi le mystère des origines de l'actuel différentielisme biologique et/ou culturel que l'on rencontre encore dans la plupart des ex-colonies post-esclavagistes des Caraïbes, d'Amérique du nord, d'Amérique du sud, des pays arabes, d'Afrique et de l'Océan indien. Le préjugé de race s'est magnifiquement perpétué au point où ses ramifications sont entrées dans les mœurs sans crier gare. Aux Comores ou à Zanzibar, il ne sera pas rare de croiser des « Noirs somatiques » soutenant mordicus qu'ils sont arabes ou descendants de perses.

Il y a ce pré-supposé qui postule en filigrane que les Africains sont incapables de gérer le mâtissage et la diversité, de les assimiler, de s'en imbibier et que du moment où certains d'entre eux sont mâtisés (racés ou supposés), ils peuvent se revendiquer de tout sauf de cette Afrique qui se distingue par la spécificité biologique de ses habitants. Le « Noir somatique » aliéné par le racisme multiculturel qu'il a parfaitement intégré dans ses comportements vis-à-vis des autres Noirs convoque ainsi, comble de l'ironie, la logique des pures des races pour se défaire de sa propre négrophobie qu'il n'assume pas : il ne sera pas noir, puisque mâtisé. Le phénotype s'effacera devant la biologie pour lui permettre d'oublier la tache de l'infamie, jusqu'à ce qu'une tierce personne, aussi obsédée par la pureté des races et le maintien d'une certaine distance avec ceux qu'elle juge inférieurs à elle, lui rappelle ce qu'il est réellement.

Au Brésil, pays où cette monumentale mystification nommée « démocratie raciale » a été popularisée par le sociologue Gilberto Freyre, le petit racisme minable et le maintien du « cordon sanitaire racial » ont, là

aussi, l'État détecte par une mission spéciale de l'Euro ONU dans les années 90 :

« Le Brésilien ignorerait le préjugé de race, mais il semble prouver très nettement le sentiment de la couleur qui se manifeste par un rapport ambivalent au métissage et cache mal une certaine idéologie du blanchiment. A la fois réflexion intégrationniste - "Nous sommes tous métis" peut-on entendre dire - et motif d'exclusion, le métissage apparaît comme le prolongement de la négation de la présence des Noirs (...) Au recensement de 1990, l'Euro Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE) avait ainsi relevé plus de 100 nuances dont les individus interrogés attribuaient les caractères, avec pour souci de l'Euro éloigner autant que possible de la couleur noire. Il y a de ce fait une crise d'identité des personnes de race noire au point que certains adeptes du culte pentecôtiste refusent d'être désignés comme noirs ou mulâtres. » [53]

La plupart des mulâtres des colonies françaises propriétaires d'esclaves signera pourtant la pétition pour l'abolition de l'esclavage de 1848. Cependant, tous ne sont pas dans le même état d'esprit. Depuis toujours, et au gré de leurs intérêts, ils se lient tantôt avec les Noirs contre les Blancs - surtout quand ces derniers les rejettent - mais le plus souvent avec les Blancs contre les Noirs. Au Lamentin, le mulâtre Marcelin Thaly, membre du conseil municipal dans lequel il croise et côtoie tout ce que l'Euro l'élite coloniale compte de fripouilles viscéralement négrophobes et peu recommandables, ne se démonte pas. Il refuse catégoriquement de signer la pétition pour la libération des Nègres. Ses motivations sont purement racistes : « les Nègres sont indignes de la liberté, et je ne puis rien signer qui n'ait l'assentiment de mes collègues du conseil ». [54]

Schoelcher ne se trompait guère sur la constitution d'une aristocratie raciale entièrement d'vouée à l'Euro réaction en absolu de sa différence biologique et à la revendication d'une irréductibilité de cette essence à celle des esclaves :

« Revenons aux hommes de la classe libre : Il faut que l'abolitionniste le leur dise, il est urgent de l'avouer, dans la lutte sourde qui a lieu sur la terre des Antilles, ils nuisent eux-mêmes à leur propre cause ; (l'Euro!) Ce que les commissaires de la Convention écrivaient en juillet 93, aux hommes de couleur de Saint-Domingue, est encore vrai aujourd'hui pour ceux de la Martinique et de la Guadeloupe. "Vous avez parmi vous des aristocrates de la peau, comme il y en a parmi les blancs, aristocrates inconséquents et plus barbares que les autres ; car ceux-ci ne gardent pas éternellement leur fils dans les fers ; mais vous ce sont vos frères et vos mères que vous voulez tenir à jamais en servitude". Il n'est que trop vrai, les mulâtres se sont courbés eux-mêmes sous la fourche du préjugé, ils n'ont pas moins de dédain pour les noirs, les insensés ! que les blancs n'en ont pour eux ; et un mulâtre se ferait autant scrupule d'épouser une négresse, qu'un blanc d'épouser une mulâtresse ! (l'Euro!) [Les mulâtres] se chargent de justifier la répulsion des blancs pour eux par celle qu'ils prouvent à l'égard des Nègres. Pour mériter la sympathie des hommes de bon sens et de bon cœur, le premier devoir serait de se mettre de niveau avec la civilisation et d'accorder aux autres ce qu'ils réclament pour eux-mêmes. Cet éloignement qu'ils montrent vis-à-vis du Nègre est un scandale aux yeux de la raison, une joie profonde pour leurs ennemis ; et ce qui maintient la force des colons, ce qui perpétue leur supériorité, c'est précisément la haine que les sang-mêlés ont créée par leur orgueil, entre eux et les noirs. Ceux-ci les détestent, et leurs proverbes toujours aussi admirablement expressifs ne manquent pas contre leur fils insolents " quand milate tini iun chouval, li dit négresse pas maman li" [55] - Les gens de couleur voudraient s'élever jusqu'aux blancs, mais sans faire monter les noirs avec eux ; ils ne réussiront pas (l'Euro!) Les sang-mêlés d'Haïti prouvent en vain leurs coupables services à la classe blanche contre les esclaves. La classe blanche ne fit que les mépriser d'avantage ; ils ne se relevèrent qu'après s'être associés aux esclaves, et tous les malheurs qu'il prouve encore la jeune République haïtienne tiennent, on peut dire, à de vieux restants de l'aristocratie épidermique. » [56]

Sur ce point, Schoelcher était catégorique au point d'être inflexible : les Noirs et les mulâtres devaient ne faire qu'un en toute circonstance. Aussi, lorsqu'en 1883, un groupe de contestataires guadeloupéens nommés les Cinquante Nègres se forma, ses porte-parole sollicitèrent le soutien du citoyen

symbole Schœlcher. Le groupe voulait dénoncer « l'arrogance des mulâtres ». Ces derniers avaient comme intention, toujours selon lui, de dominer les Nègres. Schœlcher légitime son refus comme suit : « *en cherchant à fonder une association des Nègres tendant à faire croire qu'ils ont des intérêts différents de ceux des mulâtres, vous vous exposez à sacrifier les uns et les autres* ». Pour lui, Noirs et Mulâtres devaient se dire « Nègres » quelque soit leur degré de pigmentation [57]. Former une association de Noirs désignant les mulâtres comme ennemis à abattre ne pouvait faire que le jeu des colons blancs. Colons qui, il faut le rappeler, étaient toujours, même après l'abolition de 1848, le droit aux mulâtres et aux Nègres de se dire citoyens français. A leurs yeux, ils étaient les seuls à pouvoir revendiquer cette citoyenneté que leur disputaient des gens qu'ils considéraient comme des « paresseux » et des « imbeciles ».

De l'abolitionnisme au paternalisme

Selon la doctrine Schœlcherienne, les préjugés de race à l'égard des Noirs s'envoleront avec le temps et le métissage entre Blancs et Noirs : « *Laissons au temps à achever l'œuvre de ces hardis novateurs [blancs qui épousent des femmes de couleur]. Quoi qu'en disent les vieux créoles qui voient la chose publique mise en péril par de telles transformations, c'est par là qu'elle sera préservée du mal ; c'est dans ce nouveau mélange des genres que se perdront les derniers vestiges du préjugé. Nous y voyons l'avenir des colonies* » [58]

Par manque de recul, Schœlcher a, au fond, une vision purement ethnocentriste. Il suffit d'observer ses propositions, inspirées de celles de l'abbé Grégoire, faites pour améliorer le sort des Noirs. Parmi ces suggestions, en figure une, la numéro 6, qui relève d'une discrimination positive avant l'heure : « *admission dans les emplois publics aux colonies comme en Europe de tous les Noirs et sang-mêlés qui en seront trouvés dignes ; préférence à leur égard jusqu'à l'antichristement du préjugé* » [59]. Tout comme parait l'encouragement des mariages entre femmes blanches/hommes noirs et hommes blancs/femmes noires, la valorisation de la famille ou l'envoi de missionnaires éclairés pour enseigner cette fameuse morale qu'ils exige des Nègres afin qu'ils soient prêts au moment de leur liberté.

C'est l'un des fondements de sa doctrine : les Noirs esclaves ne sont pas stupides parce qu'ils sont noirs mais parce que leurs maîtres les laissent croupir dans l'ignorance.

On ne sera donc pas étonné qu'il fasse appel aux missionnaires pour trouver une solution à ce problème moral. Tout en prenant soin de demander expressément de ne pas dépecher aux colonies des prosélytes religieux trop zélés puisque « *les Nègres, avec leur ardente imagination, ont comme tous les méridionaux, une extrême propension au fanatisme et à l'idolâtrie* ». [60]

On remarquera, plus largement dans la presque totalité de propositions, qu'il n'est presque jamais question du désir des esclaves. Un peu comme s'ils étaient les acteurs passifs de leur déchéance, ou comme s'ils étaient encore mineurs. Un point qui est à juste titre reproché à Schœlcher.

De même que fut à juste titre reproché aux confectionneurs du mythe « Victor Schœlcher » d'avoir phagocyté la bravoure révolutionnaire et les luttes acharnées des esclaves des colonies pour ne retenir qu'une lecture paternaliste de l'histoire. A savoir : la magnanimité du bon français blanc face à des esclaves apathiques et totalement insensibles à leur propre sort. [61]

Ce vieux fantasme de la victime expiatoire, passive et sollicitieuse d'une attention que des bons samaritains magnanimes et désintéressés viennent leur dispenser est très répandu dans l'antiracisme français actuel. Tout cela n'est donc bien sûr pas nouveau. On le voit.

« Les Africains vendent leurs frères »

Est-il nécessaire de préciser que les premiers abolitionnistes n'étaient pas des Français ou même des Européens mais bien les esclaves qui se révoltaient sur les rivages de la côte africaine et ceux qui marronnaient dans les colonies ?

En Afrique même, des abolitionnistes existent au Moyen Âge. Lors de son intronisation en 1222, le fondateur de l'empire du Mali, Soundjata Keita, établit une charte où les droits les plus élémentaires de l'homme sont réclamés plus de cinq siècles avant la Déclaration française. **La « charte du Manden »** certifie clairement son refus de l'esclavage :

« Le mandé fut fondé sur l'entente et la concorde, l'amour, la liberté et la fraternité. Cela signifie qu'il ne saurait y avoir de discrimination ethnique ni raciale au mandé. Tel fut le but de notre combat. Par conséquent, les enfants de Sannone et Kontron font, à l'adresse des douze parties du monde et au nom du Mandé tout entier, la proclamation suivante :

Toute vie humaine est une vie. Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre mais une vie n'est pas plus ancienne, plus respectable qu'une autre vie, de même qu'une vie ne vaut pas mieux qu'une autre vie. Toute vie étant une vie, tout tort causé à une autre vie exige réparation. Par conséquent, que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin, que nul ne cause de tort à son prochain, que nul ne martyrise son semblable. Que chacun veille sur son prochain, que chacun vaine ses gâcheteurs, que chacun éduque ses enfants, que chacun pourvoie aux besoins des membres de sa famille. Que chacun veille sur la terre de ses pères par patrie, pays, ou terre des pères, il faut entendre aussi et surtout les hommes : car tout pays, toute terre qui verrait les hommes disparaître de sa surface connaîtrait le déclin et la désolation.

La faim n'est pas une bonne chose, l'esclavage non plus n'est pas bonne chose. Il n'y a pire calamité que ces choses-là, dans ce bas monde. Tant que nous disposerons du carquois et de l'arc la famine ne tuera personne dans le Manden, si d'aventure la famine survient ; la guerre ne détruira plus jamais les villages pour y priver des esclaves ; c'est dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable, pour aller le vendre ; personne ne sera non plus battu au Mandé à fortiori mis à mort, parce qu'il est fils d'esclave.

L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour d'un mur à l'autre du Mandé. Les razzias sont bannies à compter de ce jour au Mandé, les tourments des de ces horreurs disparaîtront à partir de ce jour au Mandé. Quelle horreur que la famine ! Un affamé ignore toute pudeur, toute retenue. Quelle souffrance épouvantable pour l'esclave et l'affamé, surtout lorsqu'ils ne disposent d'aucun recours. L'esclave est dépourvu de sa dignité partout dans le monde (à l'époque) ». [62]

Soundjata est bien connu pour « son combat (à l'époque) mené contre l'institution esclavagiste » [63] puisque ses brigades volantes attaquaient les trafiquants d'esclaves ; « (à l'époque) dans l'empire Songhaï, la cour du bre fatwa (consultation) d'Ahmed Baba, le grand savant de Tombouctou (à l'époque) refuse l'idée de malédiction de Cham, ancêtre des Noirs, et condamne la traite transsaharienne pratiquée par les Maghrébins ; [il y a aussi] le refus de Chaka d'ouvrir le pays zoulou aux marchands d'esclaves » [64]

Pour répondre à la bonne conscience des pro-esclavagistes qui avilissent les Noirs au motif que certains des esclaves étaient razzés pour le compte des négriers européens par une sous-traitance africaine, Victor Schœlcher ironise encore :

« Nous en savons plus d'un qui croient se justifier en disant : "du moment où les Nègres sont assez avilis, assez dépourvus de tout sentiment de dignité humaine pour se vendre réciproquement à des étrangers, ils méritent l'esclavage". Eh ! mon dieu ! nous ne craignons pas de prendre nos adversaires eux-mêmes à témoin ;

ne croient-ils pas que si les Turcs et les Chinois venaient acheter des Français sur nos marchés, il s'élèverait immédiatement parmi nous, nous le peuple le plus fier de la terre, des trafiqueurs d'esclaves blancs, qui ne manquent jamais de marchandises ? Ne pensent-ils pas avec moi qu'il se répandrait dans tous nos villages de hardis voleurs d'hommes, et que plus d'un père peut-être irait secrètement aux marchés recevoir le prix de la liberté de sa fille ». [65]

Dans son Essai sur les mœurs, dans lequel il prend des postures pseudo-savantes pour affirmer, sur un ton péroratoire propre au pédant, des normes dont la sottise le dispute au racisme, Voltaire, la « bonne conscience des Lumières », ne déclarait-il pas : « Il n'y a chez les Asiatiques qu'une servitude domestique et chez les Chrétiens une servitude civile » en revanche « nous achetons des esclaves domestiques que chez les nègres. On nous reproche ce commerce : un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur ; ce nagoce démontre notre supériorité ; celui qui se donne un maître était naïf pour en avoir un » ? [66]

Ce fonds argumentatif sera repris par tous les esclavagistes de métropole et des colonies qui en useront encore et encore pour justifier l'injustifiable : comme si les « collaborateurs » noirs avaient un droit de propriété sur d'autres Africains au motif qu'ils avaient la même couleur de peau et que par conséquent le deal était correct. Les pédophiles occidentaux qui achètent des enfants thaïlandais de 10 ans afin de matérialiser leurs fantasmes sordides ont quasiment les mêmes arguments : « on les a achetés des "mama san". Par conséquent, nous sommes innocents des viols que nous leur faisons subir ».

Schoelcher tombera lui aussi plusieurs fois dans le piège : « On enlève aux femmes la pudeur aux pères le droit paternel, aux fils le respect filial. A ce nègre barbare qui vendait son enfant en Afrique, le maître arrache ce même enfant, qu'il vend à son gré et à son profit. C'est ainsi que l'esclavage civilise le noir ! Et le conseil colonial de Bourbon dit, en style mystique, que "l'asservissement des nègres aux blancs est la première visite de Dieu à la race africaine !" O blasphème ! » [67]

Ou encore : « En Afrique, les peuples sont encore peu civilisés : ils se font esclaves et ils se vendent réciproquement. Quand une armée fait des prisonniers, elle les réduit en servitude. Cette affreuse barbarie régnait autrefois parmi des nations très savantes, et surtout parmi les grecs et les romains. Il y a encore aujourd'hui des races blanches qui ont assimilé les créatures humaines à des objets de nagoce. Les Circassiens, par exemple, livrent leurs fils et leurs filles à des marchands qui vont en faire commerce chez les Turcs. Ce n'est donc pas parce que les hommes noirs, les nègres, sont méchants et plus cruels que d'autres qu'ils se vendent, c'est parce qu'ils ne sont pas éclairés et qu'ils ne savent point que c'est un crime. Des Français, des Anglais, des Espagnols, des Portugais, gens qui cependant se disent chrétiens, vont acheter des nègres en Afrique ; ils les entassent presque nus dans des navires, et ils les portent aux îles, où des propriétaires et des fermiers appelés planteurs les font travailler malgré eux, et en les battant à coups de fouet. Un homme esclave est un objet de propriété comme une bêche ou un pioche. Ce n'est plus une personne, c'est une chose. On le vend, on le donne en cadeau comme un mouton ; on l'échange contre un chien ou un fusil. (...) Il ne peut rien acheter, rien posséder, ses enfants même, oui ses enfants, ne sont pas à lui : il ne lui est permis d'exercer aucune autorité paternelle ; ils sont les esclaves du maître avant d'être ses fils, et celui-ci peut les arracher, les donner, les vendre, les battre, en faire tout ce qu'il veut ». [68]

Ce type d'allusions présume que les Africains étaient des frères entre eux alors que les rivalités inter-états, inter-castes ou inter-ethnies existaient comme partout ailleurs. De même, la notion d'altérité, le fameux « Autre » (celui qui n'est pas nous et renvoie à quelque chose d'étranger) existait entre certains africains par rapport à d'autres. Les mercantis nègres impliqués dans ce commerce ne faisaient pas prisonniers leurs femmes et leurs enfants mais bien un Autre, un ennemi n'appartenant pas à leur groupe, à leur clan, à leur état. Ou encore ceux des classes les plus basses, l'aristocratie étant universellement méprisante de ce genre de hauteur vis-à-vis de la plèbe. Cette

l'âme logique mercantile touche les motifs afro-portugais qui servaient d'intermédiaire dans ce commerce cynique. Ces derniers avaient, au XVIII^e siècle « *amassé un capital suffisant pour établir leur compte et concurrencer les plus importantes sociétés de commerce européennes* ». [69]

Tous ces trafiquants d'esclaves cupides et assoiffés de pouvoir, qu'ils soient africains, mulâtres afro-portugais ou Européens (venant d'Europe ou pis encore, ceux-là même qui font souche sur les côtes africaines et qui ont la réputation d'être de la pire espèce de racailles d'esclaves entre toutes les racailles) ne voient que les bénéfices à tirer du commerce d'autres êtres humains comme d'est de coutume à cette époque, y compris en Europe.

Le rapport de force n'est pas à négliger : les Européens arrivent avec des marchandises mais surtout des armes et permettent ainsi de redessiner la balance des puissances régionales.

En revanche, ignorer le caractère criminel et particulier des politiques racistes et discriminantes socialement laborieuses pour la mise en servitude d'une catégorie raciale de l'humanité, négliger les traitements inhumains, le droit de cuissage, les tortures, l'abrutissement et la dévotion systématique des esclaves à qui l'on enseigne l'infériorité profonde de leur être, est l'autre nom du racisme.

Ces crimes cités sont bien ce qui distingue l'esclavage dont ont été victimes les Africains des autres formes d'esclavage constatées dans le monde.

Par acquis de conscience, certains stigmatisent cette barbarie universelle qu'a été l'esclavage humain. Mais cela est surtout fait pour mieux masquer l'unicité de cet esclavage spécifique appelé « traite négrière » [70] qui a été de promulguer la servitude exclusive de tous ceux d'une même couleur au motif que des êtres à peau noire n'étaient finalement pas totalement humains. En l'occurrence, si l'esclavage a été un système d'exploitation total sur tous les continents, le racisme utilitariste de la traite et de l'esclavage des Noirs n'a aucun équivalent et est bien le fait de quelques nations européennes.

L'historien français Jean-Michel Deveau écrit au sujet de la perpétuation de quelques mythes « apaiseurs de mauvaise conscience » :

« *Les africains vendent leur famille aux négriers* : bien que, depuis le XVIII^e siècle, certains l'aient démenti avec la plus solide conviction, on répète encore parfois cette affirmation raciste qui tend à donner du Noir l'image d'un être dépourvu de tout sentiment humain.

Les "roitelets" dont parlent les négriers valorisent de la même manière la civilisation africaine, en donnant l'impression qu'aucun système politique cohérent n'a pu voir le jour sur ce continent. Tous les manuels, jusqu'à aujourd'hui, ont repris ce terme qui contredit la réalité des grands royaumes africains. Deux caricatures sont à écarter de cette présentation, celle d'une société éclatée en groupe tribaux et celle de petits potentats ivrognes et sanguinaires. La terminologie employée par les Européens est significative non seulement d'un préjugé raciste, mais aussi de la peur que leur ont inspirée les noirs, puisqu'ils n'ont jamais osé pénétrer le continent avant le XVIII^e siècle ». [71]

On verra ainsi sur une chaîne du câble français, cet argumentaire moyenâgeux repris mot pour mot par le chanteur béké [72] Philippe Lavil. Que prétend-t-il dans l'émission « 93 Faubourg Saint-Honoré » de Thierry Ardisson diffusée en 2005 ? Que « (à l'époque) les premiers békés, c'étaient ces Africains qui disaient à leurs frères, leurs sœurs "tu montes dans le bateau (à l'époque)" ». On voit ici que tous les stéréotypes mensongers et anti-abolitionnistes qui tendaient à déshumaniser l'Africain ont bel et bien fini par être

universellement admis comme vrais. Parmi les autres invités antillais de cette Commission, pas un n'eût cru bon de souligner le racisme nauséabond et l'absurdité qui jaillissaient en filigrane de cette pseudo-exégèse.

Cette écriture de l'histoire dans laquelle le narrateur se charge en mettant tout sur le dos de ceux qu'il désire exploiter est un principe aussi vieux que le monde. A titre d'exemple, lors, à la fin du XVIII^e siècle le duc africain de Old Calabar nommé Ephraïm, écrit à la firme anglaise James Rogers & Co. pour annoncer le fait que les capitaines de leurs navires négriers avaient razié de ses sujets libres, la narration qui est faite de ces événements par certains Anglais passe totalement sous silence les faits qui peuvent desservir la cause esclavagiste : il faut absolument démontrer en quoi les Africains sont des animaux et en quoi les traiter comme tels ne doit guère heurter la morale humaine puisqu'ils n'ont rien d'humain. Le député J.P Degraers écrira à la compagnie James Rogers & Co. en réponse à ces incidents : « Je viens de terminer mon histoire du royaume de Haifock, appelé communément Old Calabar [...] Je n'ai fait nulle mention des incidents concernant les capitaines de vos navires, pas plus que d'autres qui iraient dans le sens des idées que la lecture de mon journal a naturellement éveillé chez vous. Les gens mal informés en auraient tirés certainement tiré un nouvel argument abolitionniste, alors qu'il est évident et clairement démontré que la traite n'a rien d'inhumain, dans les conditions actuelles de cette partie de l'Afrique ». [73]

Cette argutie a donc toujours été utilisée pour démontrer la barbarie intrinsèque des Africains qui se « vendaient entre eux » alors qu'eux-mêmes n'ont jamais été adoptés contre les rois des pays d'Europe de l'ouest qui allaient razzier les païens slaves d'Europe de l'est pour en faire des esclaves à l'époque carolingienne. A cette époque, l'altérité reposait sur le caractère doctrinal de la religion ou, plus simplement, la religion. Les marchands de Venise ont construit un pan entier de leurs fortunes en vendant aux Musulmans d'Alexandrie et de Turquie tous les Bulgares, Russes, Circassiens et autres Tatars qu'ils enlevaient ou faisaient kidnapper depuis qu'ils ont installé leurs comptoirs du côté de la Mer noire. Le célèbre Quai des esclaves de Venise était un des lieux où s'échangeaient les hommes contre des produits d'Orient.

Quand les Vénitiens conquièrent la Crète en 1204, ils créent des comptoirs de commerce et réalisent des chasses à l'homme dans toute leur zone d'influence pour se fournir en esclaves albanais, grecs, croates et autochtones des îles. Qu'ils soient femmes ou enfants importent peu, puisque si ces Orthodoxes sont des chrétiens, ils n'en demeurent pas moins qu'ils ne sont pas catholiques. Le filon étant rentable, les Espagnols suivront le pas en fondant la Compagnie catalane qui recourt au même procédé pour se fournir en esclaves grecs.

Si les Vénitiens sont connus pour avoir été les premiers à raffiner le sucre, peu de gens savent que le sucre n'est que des techniques de raffinage qu'ils ont inventé a aussi été le fruit du travail d'esclaves blancs européens qui travaillaient dans des champs de cannes à sucre de Crète. Et pourtant l'image d'esclaves cravachant dans des champs de canne à sucre est plus associée aux Nègres qu'aux Européens. [74]

Schoelcher et les indemnités

Ce qui choque dans les écrits de Schoelcher demeure certaines des positions qu'il développe sur les colons, à qui il ne reconnaît pas un mauvais fond. Au point où l'on se demande s'il ne s'agit pas d'être piégé par l'hospitalité des colons qui recevaient un abolitionniste en lui sortant le « grand jeu » - on repense notamment à l'hommage qui leur rendit. Un peu comme les multinationales de la chaussure de sport qui, faisant travailler de jeunes filles mineures dans leurs ateliers de Chine, accueillent malgré tout des chaînes de télévision occidentales en ne montrant que les bons aspects de leurs activités. Plusieurs fois, on le surprendra en train de minorer des faits inexcusables, ce qui est d'autant plus surprenant puisque

ces dénégations émanant de son Œuvre la plus radicale : « Des colonies françaises. Abolition immédiate ».

« (àEuros!) Nous pouvons le dire sans crainte de nous être laissés trop impressionner par les souvenirs de l'«hospitalité, l'«esclavage n'«a pas foncièrement, et pour lui-même, d'«amis parmi les colons. Ils le reconnaissent pour un mal. Ils ne voudraient pas l'«établir s'«il ne l'«ôtait, et n'«en demandent la continuation que parce qu'«ils le regardent "comme un mal nécessaire" ».

Nous l'«avons dit plus haut : Schœlcher exige des réparations pour les colons, même s'«il sait qu'«un colon qui achète un esclave qu'«il fait trimer comme un cheval de trait, est remboursé de son investissement et des frais annexes très rapidement. Il est naïvement persuadé qu'une fois l'indemnité accordée aux colons, ceux-ci ne se soucieront plus de maintenir les Noirs sous leur emprise et domination, cesseront de voir en eux des êtres inférieurs et que l'on pourra ainsi laisser « ces hideux restants de barbarie aux peuples, sur lesquels le soleil de la raison n'a pas encore versé sa lumière ».

Pour lui, l'indemnité « est due » puisque l'« esclavage est le malheur des maîtres et non pas leur faute, la faute est à la métropole qui le commanda, qui l'«excita (...) l'indemnité est donc un droit pour les créoles. Tout ce que l'on peut avancer pour soutenir le contraire ne peut être que de l'injustice et du sophisme ».

Le propos peut paraître d'un cynisme total - et il l'est de fait. En supposant que les maîtres aient un prétendu droit légitime de propriété sur les esclaves, en quoi en ont-ils un sur leurs enfants qu'«ils n'«ont, eux, pas achetés légalement ? Et si l'«on voulait pousser le cynisme plus loin, on dirait que le travail des enfants d'«esclaves, dont profitèrent pourtant les colons, n'«avait donc aucune légitimité légitime et invalide de facto la moindre des exigences liées aux demandes d'«indemnités. Aussi, ce serait plutôt les maîtres qui devraient des indemnités aux enfants d'«esclaves pour avoir amassé un capital sur la base de l'«asservissement de gens qui ne leur « appartenaient » pas. Or est le sophisme dont parle Schœlcher, si ce n'«est dans les arguments légers qu'«il utilise ?

De l'«abolitionniste, les esclaves ne peuvent rien attendre de plus si ce n'«est qu'il exalte leur émancipation totale. Mais certainement pas qu'il réclame le paiement des années de travail sur plusieurs générations puisque à ses yeux, aussi criminel soit-il, l'esclavage était d'«abord légal. Schœlcher se retranche donc derrière cette légalité et poursuit :

« Ceux qui prétendent qu'il est permis d'arracher aux maîtres leur propriété noire, purement et simplement, parce que cette propriété est et a toujours été illégitime, méconnaissent qu'elle est et a toujours été légitime, ils oublient que le pacte social qui la protège ne peut rien défaire violemment de ce qu'il a institué légalement. Nulle personne dans le monde ne pouvait dépouiller les négres de la liberté ; ils ont donc le droit de la conquérir par tous les moyens imaginables car ils n'ont pas souscrits au marché mais nous n'avons pas celui de la leur accorder (...) sans compensation pour le possesseur qui les acheta sous la garantie des institutions du pays. Ce serait réparer un crime par un autre crime. "le droit de posséder tel morceau de terre, a dit M. Guignod, n'est pas plus de droit naturel que celui de posséder un homme (...) je respecte votre droit, respectez le mien ; et si vous ne voulez point le laisser exister, payer votre fantaisie en espèces, au lieu de la payer en phrases sur la dignité humaine". Rien à répliquer à cela ».

Quand aux Usa, une réparation symbolique est évoquée au sujet d'une compensation pour les Noirs (40 acres et une mule), en France, c'est tout l'inverse : on indemnise les planteurs au nom et l'«on s'«en enorgueillit sans honte. C'«est que le Français est persuadé d'«être la lumière du monde et, madame prétextation lui chuchotant à l'«oreille l'«unicité de sa grandeur, il croit mordicus que tout ce qu'«il entreprend est forcément marqué du sceau d'«une justesse dont toutes les autres nations peu

politiques - à commencer d'ailleurs par les autres nations européennes⁷⁹ - vont pouvoir s'inspirer. Pour obtenir son indépendance le gouvernement haïtien sera donc contraint à payer une indemnisation à la France pour le prix des colons blancs tués durant la révolution. Les esclaves payent afin d'avoir le droit d'être libres en paix. La somme demandée est de 150 millions de Francs et elle ruinera les rêves de la jeune république qui croulera sous les dettes pendant encore longtemps à l'étranger!

Il est inutile de chercher chez l'abolitionniste Schœlcher un racisme violemment anti-noir à l'instar d'un Voltaire haineux et hystérique. Schœlcher demeure un humaniste français de son époque, qui ne voit le sort misérable de l'Autre qu'à travers ses yeux. En bon paternaliste républicain qu'il est, il ne se préoccupe que de l'application de ce qu'il considère comme étant le mieux pour ces autres infériorisés par une machine puissante. Il mourra le 25 décembre 1893 à Houilles, à l'âge de 89 ans. Ces cendres seront transférées le 20 mai 1949 au Panthéon.

NOTE :

NB : L'expression « Noir somatique » désigne un concept très simple : un Noir se reconnaît à des caractères phénotypiques propres dont la couleur de peau et la texture des cheveux, en premier lieu. Et cela, indépendamment de l'homogénéité de son identité biologique ou la pureté de sa race sur 100 ou 1000 générations. Elle s'oppose à cet autre concept hérité de l'anthropologie biologique et physique raciste du XIX^e siècle pourtant reprise sans vergogne par certains : celui de « Noir biologique » qui recourt à la logique des puretés des races pour distinguer le vrai noir du faux noir.

Source : Potomitan.info

[1] Préface d'« Aimée Césaire in « Esclavage et colonisation » de Victor Schœlcher, page 2, Éditions PUF, 1948.

[2] Page 10 de « Victor Schœlcher, sa correspondance inédite, 2^e partie : lettres martiniquaises ».

[3] Ibid. page 12 à 16.

[4] Discours de Jules Ferry, père de l'école laïque et républicaine. Le 28 juillet 1885.

[5] Nelly Schmidt « Victor Schœlcher », éd. Fayard, page 264.

[6] Victor Schœlcher « Abolition de l'esclavage. Examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés ».

[7] Cité dans « Des colonies françaises. Abolition immédiate », page 156.

[8] En France, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, des écoles d'ethnologie et d'anthropologie chercheront à prouver l'infériorité du Noir et sa proximité physique, intellectuelle et ontologique avec les singes d'Afrique : le Noir est supposé être le chaînon manquant entre le primate et l'homme. Des hommes comme Paul Broca seront les instigateurs de ce qu'on appellera le « racisme scientifique ». Ce racisme se drapant des oripeaux de la science, précèdera le racisme populaire prenant racine en Europe par l'intermédiaire des foires et expositions coloniales. Si dans l'expression « racisme scientifique » il y a bien le mot « racisme », tous ces « preux scientifiques » ont de nos jours des rues à leur nom dans les arrondissements les plus huppés de Paris sans que cela ne choque. Le racisme anti-noir en France a toujours été une forme de création, de tentative parfaitement acceptée. Si d'autres formes de racisme venant des courants littéraires extrêmes droite envulsent le français moyen, il a en revanche bonne conscience vis-à-vis de la négrophobie. Sans doute pense-t-on que ce qui est postulé par ces scientifiques est dans l'ensemble

fondamentalement vrai

[9] Cité dans « Des colonies françaises. Abolition immédiate », page 148.

[10] Cité dans « Abolition de l'esclavage. Examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés », page 21.

[11] Cité dans « Abolition de l'esclavage. Examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés », page 25.

[12] Le terme « Éthiopien » est d'origine grecque et sert à désigner les habitants de l'ancien Pays de Koush, c'est-à-dire la Nubie. : « Terme grec signifiant Éthiopien, noir, et provenant de deux mots se traduisant par : bruler et visage » (Littré). Il ne faut donc pas confondre l'Éthiopie des Anciens avec celle d'aujourd'hui. Les anciens Éthiopiens évoqués ici sont donc les Kouschites, autre nom des Nubiens.

[13] Ibid.

[14] « Des colonies françaises. Abolition immédiate », page 153.

[15] « Abolition de l'esclavage. Examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés », page 25.

[16] « Abolition de l'esclavage. Examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés », page 53-54.

[17] Victor Schœlcher « Abolition de l'esclavage. Examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés », page 70-71-72.

[18] L'abbé Grégoire, une référence de l'abolitionnisme français qui a fortement inspiré Schœlcher, reprochait à juste titre aux membres de l'Assemblée nationale d'avoir établi, non pas une déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, mais une déclaration « des droits de l'homme blanc ». Cité dans sa « Lettre aux philanthropes sur les malheurs, des droits et les réclamations des gens de couleur de Saint-Domingue et des autres colonies françaises de l'Amérique »

[19] Bonaparte utilisera cette référence à la République dans le courrier cauteleux du 18 novembre 1801 adressé à Toussaint Louverture dans lequel il le félicitait de sa conquête du pouvoir au nom du peuple français. Dans le même temps et à la demande, il envoyait le général Leclerc à Saint-Domingue pour remettre les fers aux pieds de tout ce beau monde : « La paix, écrit-il à Toussaint, avec l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe, qui vient d'asseoir la République au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le gouvernement de s'occuper de la colonie de Saint-Domingue. Nous y envoyons le citoyen Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine général, comme premier magistrat de la colonie. Il est accompagné de forces respectables pour faire respecter la souveraineté du peuple français (à l'étranger) Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendu au peuple français. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit (à l'étranger) Que pourriez-vous désirer ? La liberté des Noirs ? Vous savez que dans tous les pays où nous avons été, nous avons donné aux peuples qui ne l'avaient pas ».

[20] Victor Schœlcher « De l'esclavage des Noirs et de la législation coloniale ».

[21] Cité dans « De l'esclavage des Noirs et de la législation coloniale », page 73.

[22] Cité dans « De l'esclavage des Noirs et de la législation coloniale », page 80

[23] Cité dans « Abolition de l'esclavage, examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés », page 109.

[24] Cité dans « Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années, livre 1 » page 181.

[25] Cité dans « Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années, livre 1^{er} » page 189-190.

[26] « Réflexion sur l'esclavage des nègres » Par M. Schwartz (Condorcet), pasteur du Saint Évangile à Bienne, Membres de la société économique de Bxxx. Cité par Louis Sala-Molins « Le Code Noir ou le calvaire de Canaan », page 208, Éditions PUF.

[27] Cité dans « Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années, livre 1^{er} », page 239-240-241.

[28] Article 35 du Code Noir : « Les vols qualifiés, même ceux de chevaux, cavales, mulets, bœufs ou vaches, qui auront été faits par les esclaves ou par les affranchis, seront punis de peines afflictives, même de mort, si le cas le requiert ».

[29] Cité dans « Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années, livre 1^{er} », page 440-441

[30] Article 33 du Code Noir : « L'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou le mari de sa maîtresse, ou leurs enfants avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort ».

[31] Le carcan est un collier de fer qui enserme le cou.

[32] Cité dans « Des colonies françaises. Abolition immédiate », page 34-35.

[33] Ibid.

[34] Louis Sala-Molins, page 213, op. cit.

[35] Article 44 du Code Noir : « Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers, sans préjudice et droit d'aînesse, n'être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort et testamentaire ».

[36] [[On l'auroit incité à prier surtout parce que la foi est l'aurore absolue pour le conditionnement des esclaves et leur désignation. Dans une de ses lettres, un moine revient sur le discours qu'auroit-il tint à des esclaves-marrons guyanais : « Souvenez-vous, mes chers enfants, leur disais-je, que, quoi que vous soyez esclaves, vous êtes cependant chrétiens comme vos maîtres ; que vous faites profession depuis votre baptême de la même religion qu'eux, laquelle vous apprend que ceux qui ne vivent pas chrétiennement tombent après la mort dans les enfers. Quel malheur pour vous si, après avoir été les esclaves des hommes en ce monde et dans le temps, vous deveniez les esclaves du démon pendant toute l'aurore éternelle ! Ce malheur pourtant vous arrivera infailliblement si vous ne vous rangez pas à votre devoir, puisque vous êtes dans un état habituel de damnation : car, sans parler du tort que vous faites à vos maîtres en les privant de votre travail, vous n'aurez point la messe les jours saints ; vous n'approchez pas des sacrements ; vous vivez du concubinage, n'avez point de mariage devant vos légitimes pasteurs. Venez donc à moi, mes chers amis » Cité par Louis Sala-Molins dans le « Code Noir », page 167, op. cit.).

[37] Victor Schœlcher « Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années », tome 2, page 42.

[38] Ibid.

[39] Louis Sala-Molins, op. cit., page 111.

[40] Article 38 du Code Noir.

[41] Cité dans « Des colonies françaises abolition immédiate », page 112.

[42] Cité par Victor Schœlcher dans « Vie de Toussaint Louverture », Éd. Karthala, page 9.

[43] Pierre Pluchon, 165. Op. Cit.

[44] Pierre Pluchon, p.217. Op. Cit.

[45] Cité dans « Des colonies françaises. Abolition immédiate », page 192.

[46] Schoelcher raconte de quelle manière il constata de lui-même comment des parents esclaves poussaient leurs filles à peine pubères à aller chercher les faveurs du maître. Pour beaucoup de femmes esclaves, avoir un enfant avec un blanc était une autre manière de bêtifier un meilleur avenir pour sa progéniture loin de sa condition d'esclavage, tout en la revêtant de l'habit des gens à « peau sauve ». Les femmes esclaves sont ainsi élevées dans le mépris du maître noir, perçues comme un être sans responsabilité, un vaurien incapable de subvenir à leur besoin les plus élémentaires. Ce maître est vu comme une âme soumise, qui pouvait être violée - et certains hommes esclaves étaient - comme esclaves étaient de toute façon d'âmes femmes et enfants. Les hommes sont donc à l'esclavage le plus bas de la société coloniale, ce qui se fait de pire en somme. Tandis que les femmes noires, objet de désir et de débauche d'hommes qui ont droit de vie et de mort sur elles, peuvent jouer sur leur charme.

[47] Julie Lirus « Identité antillaise », Éditions Caribéennes, p. 20-21

[48] Pierre Pluchon, p.206. Op. Cit.

[49] Cité dans « Des colonies françaises abolition immédiate », page 201.

[50] Le chabine est le « nom vulgaire des hybrides du bouc et de la brebis ». Le terme mulâtre est la « corruption de l'espagnol "mulato", dérivé de "mulo", "mulet". Aux colonies on dit aussi mulâtre et mulâtresse, à l'imitation de l'espagnol mulato et mulata » (Littré).

[51] Dans son roman qui se déroule durant les années 40, « Les vacances de l'oberleutnant von La Rochelle », page 243, Gilles Perrault évoque ce phénomène de la négrophobie. L'histoire du roman, en tant que telle, laisse cependant à désirer : c'est celle d'un nazi fou de race aryenne dont le sous-marin s'est échoué sur les côtes martiniquaises. Blessé et recueilli par un médecin baptisé Propiac, le zélé adorateur du Führer découvre le métissage à travers les aventures sexuelles qu'il a avec les filles de l'île. Sous des remugles qui flairent bon le roman colonial à plein nez, ces filles semblent être des soubrettes avides que le civilisé blond et nazi vient cueillir à maturité pour son propre plaisir. Le mythe de la métisse facile marche à plein nez. Et l'on fait de cela une morale ? Comme si des coups de reins engageaient une remise en cause de sa conscience morale... Passons. Lors d'un banal échange, le médecin Propiac s'adressera à son hôte SS en ces termes : « La peau. Ils sont obsédés par la peau. Une seule idée en tête : éclaircir la race. D'un enfant qui n'est plus clair que les autres, ils disent qu'il est "sauvé" (...) Plus d'esclavage, plus de fouet, et pourtant il nous suffit d'un claquement de doigts pour qu'elles s'allongent et écartent les cuisses. Éclaircir la race. J'ai cru remarquer que vous regardiez mes servantes. Des négresses, n'est-ce pas ? Mais non. Vous n'imaginez pas la variété des noms qui marquent une toute petite différence de couleur : mulâtresse, chabine, métisse, quarteronne, et j'en passe ... Ici, celui qui est un peu plus clair méprise celui qui est un peu plus sombre. Et nous ? Avec notre peau blanche, nous représentons l'idéal absolu, nous sommes en haut de l'échelle et nous les regardons se bousculer pour escalader les échelons et se casser la gueule, bien évidemment, car survient toujours un gros nègre tout noir qui les fait retomber dans le goudron, comme ils disent ... »

[52] Pendant ce temps, la communauté des libres de couleur de Philadelphie prêterait ce serment en 1817 : « Nous jurons de ne jamais nous séparer volontairement de la population esclave de ce pays. Les nègres sont nos frères par les attaches du sang et de la souffrance, et nous comprenons qu'il est plus vertueux d'endurer des privations avec eux que de jouir pour un temps de quelques avantages imaginaires ». Cela ne signifie pas pour autant que l'aristocratie raciale n'ait pas existé aux USA : elle a existé et existe partout où le racisme, compagne fidèle de l'esclavage des nègres, est apparu. Sans exception. Y compris dans les pays arabes et en Afrique, surtout dans les pays lusophones.

[53] Rapport sur le racisme et la discrimination raciale de M. Maurice Glissant-Ahanhanzo, mission effectuée au Brésil du 6 au 17 juin 1995, conformément aux résolutions 1993/20 et 1995/12 de la Commission des droits de l'homme de l'O.N.U.

[54] Victor Schoelcher « Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années, livre 1 », page 186.

[55] Note de V. Schoelcher : « Quand un mulâtre a un cheval (possède de quelque chose), il dit que sa mère nègre "était pas une nègre" (à l'époque) Le reproche que nous faisons ici à la classe de couleur de nos Antilles ne leur est pas particulier ; toutes les races esclaves offrent le même spectacle de décadence. (à l'époque) La aussi comme chez nous un esclave aime beaucoup mieux appartenir à un blanc qu'à un sang métissé, ce qui veut dire que les sangs métisés traitent leurs inférieurs avec plus de dureté que les blancs le font ».

[56] Victor Schoelcher « Des colonies françaises. Abolition immédiate » page 201 et 202.

[57] Précision : il s'agit ici de l'avis du seul Victor Schoelcher et rien d'autre. De même que plus généralement, les avis donnés entre guillemets sont la propriété de leurs auteurs.

[58] Cité dans « Des colonies françaises. Abolition immédiate », page 213.

[59] Cité dans « Des colonies françaises. Abolition immédiate », page 178.

[60] Cité dans « Des colonies françaises. Abolition immédiate », page 180.

[61] Cette vision est caricaturale. Les révoltes violentes des esclaves sont à l'origine de la première abolition française. Les sessions de l'Assemblée constituante de 1791 ne remettent absolument pas en cause la traite négrière. Les révolutionnaires acceptent même de continuer à payer des primes aux propriétaires d'esclaves au nom de l'aide au développement invoquée pour favoriser l'essor des colonies. Car il faut voir que la traite et l'esclavage sont en France une véritable source de profits. Les révolutionnaires ne sont pas encore prêts à brider puis détruire ce mal aussi facilement. Ce sont les révoltes violentes d'esclaves qui poussent les commissaires civils à rendre l'abolition effective dans le deuxième semestre de 1793. Le 4 février 1794, la Convention abolit l'esclavage officiellement : la peur de voir le chaos s'installer dans les colonies et surtout le basculement de ses bouts de terre dans le giron des ennemis anglais et espagnols incitera la Convention à mettre fin temporairement à la servitude des Noirs dans les colonies avant que Napoléon n'arrive huit ans plus tard.

[62] Aboubacar Fofana « La Charte du Mandé et autres traditions du Mali », Albin Michel.

[63] Ibrahima Bala Kaké, historien, cité in « La chaine et le lien : une vision de la traite négrière », page 26, Éditions UNESCO.

[64] Ibid.

[65] Cité dans « De l'esclavage des Noirs et de la législation coloniale », page 70-71.

[66] « Essai sur les mœurs », chap. CXCVII, p. 804.

[67] Cité dans « Des colonies françaises. Abolition immédiate », page 75. Plusieurs pages plus loin, page 151, il admettra l'identité que « le type négre nègre "est pas universellement identique (à l'époque) il se modifie de lui-même. Les Abyssins diffèrent autant des Cafres que les Kalmouks des Chinois », cependant cette reconnaissance d'une diversité anthropologique et physique n'inclut toujours pas l'existence d'une altérité pouvant exister entre un Ibo et un Haoussa, par exemple.

[68] « Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années », livre 1^{er}, page 348-349.

[69] Florence Omolara Mahoney in « La chaine et le lien : une vision de la traite négrière », op. cit., Page 268.

[70] Au singulier.

[71] Jean-Michel Deveau in « La chaine et le lien : une vision de la traite négrière », page 521. Op. cit. Le fantasme raciste des « Noirs qui vendent leurs propres familles » est en revanche une réalité bien palpable chez les colons qui violent leurs esclaves, puis une fois que celle-ci a accouché, courent vendre leur propre rejeton sur le marché aux esclaves. C'est ainsi que l'on trouvera des mulâtres esclaves alors que la tradition était plutôt de les affranchir. Voir la note 14 de la 3^{ème} partie de cet article.

[72] Les B  k  s sont les descendants directs des   habitants   de Martinique et de Guadeloupe.

[73] Cit   par Joseph E. Inikori in   La cha  ne et le lien : une vision de la traite n  gri  re   p.140.

[74] Lire sur ces sujets, Jacques Heers   Esclaves et domestiques au Moyen Age  ,   d. Fayard et   Les barbaresques : course et guerre en M  diterran  e XIV   me- XV   me si  cle  ,   d. Perrin.

[75] Cit   dans   Des colonies fran  saises. Abolition imm  diate  , page 235.

[76] Cit   dans   Des colonies fran  saises abolition imm  diate  , page 260.

[77] Ibid.

[78] Ibid.